Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260710-DEL_75_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **02 juillet 2026**
Date d'affichage de la convocation : **02 juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, DUBUC Frédéric, FIZELIER Christelle, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEBAS Sophie, LÉVÊQUE Mickaël, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.

Absente excusée : GASCOIN Laurence (a donné procuration à Mireille CAZIN), GALLAIS Luc (a donné procuration à Pascal BESSIN) et LEMARIÉ Maxence (a donné procuration à Léa THARAULT),

Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme FIZELIER Christelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°75-2026 : APPROBATION DU DEVIS POUR LE RENOUVELLEMENT DES DÉCORATION DE NOËL

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

M. ROULOIS-MASSON David présente le travail de la commission en charge du dossier des décoration de Noël de l'agglomération. Les projets portent sur les illuminations de la mairie et celles de l'Église car ce quartier était peu mis en valeur auparavant.

Les propositions des deux entreprises sont les suivantes :

	HT	TTC
DECOLUM	4 314,00 €	5 176,80 €
SEDI	7 097,82 €	8 517,38 €

Au vu de la qualité des présentations des deux entreprises, la commission propose de retenir celle de la société SEDI qui lui semble la plus pertinente (choix et qualité des matériaux, esthétisme).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** le devis de l'entreprise SEDI pour un montant de 7 097.82 € HT soit 8 517.38 €,
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense en section d'investissement du Budget 2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 07 juillet 2026.

Le Maire,
Mme Mireille CAZIN